



C.S.M. PLONGEE



PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 20 juin 2018 à 20 h 30

Salle NODET MONTEREAU-FAULT-YONNE

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h42.

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Pascale Weibel, présidente de la section Plongée du CSM, ouvre l'Assemblée et remercie les adhérents pour leur participation à ce moment important dans la vie d'une section.

II. RAPPORT MORAL

Pascale présente le rapport moral de la saison 2017-2018 dont l'objectif est de permettre l'apprentissage de la plongée, de proposer des sorties programmées de façon à ce que tous puissent aller plonger en milieu naturel.

1. Adhésions

Pascale fait le bilan des adhésions dont le nombre est identique à l'année passée avec 146 adhérents dont 143 licenciés avec la répartition suivante :

- pour les hommes : 5 adultes de plus, même nombre d'ados, deux jeunes en moins
- Pour les femmes : même nombre de femmes, 33, même nombre de jeunes filles, deux jeunes en moins

2. Fosses et sorties

a) Les Fosses

Le club a proposé 10 fosses dont 6 à Lagny, 2 à Chartres, 1 à Villeneuve la Garenne et 1 à Nemo 33, ce qui représente 191 plongées.

La participation aux fosses de Lagny comme à celle de Chartres a été très bonne. Seule celle d'octobre, dédiée aux moniteurs ne l'a pas été : cette fosse ne sera pas reconduite sauf si un besoin de la part des encadrants se fait sentir et ce sera à Lagny.

Nemo 33 fait toujours le plein avec une vingtaine de personnes : c'est une expérience positive car même des N1 y participent.
Le taux de remplissage des fosses d'apnée est correct.

b) Les voyages

- ***Voyage au Mexique du 21 au 28 avril 2018.***

12 personnes ont participé à ce voyage ce qui représente 120 plongées. Tous les 2 ou 3 ans, le club programme un spot plus éloigné et prévient les adhérents à l'avance pour qu'ils puissent anticiper les dépenses et échelonner le paiement.

- ***Saint-Cyr du 10 au 13 mai 2018***

23 participants pour 161 plongées. Certains niveaux ont été validés.

- ***Sortie des jeunes à Kerguelen du 19 au 21 mai 2018***

24 participants pour 98 plongées. Nos 17 jeunes ont été très contents malgré une eau fraîche et une visibilité médiocre.

25 Week-end du 9/10 juin à Arzon

13 participants pour 52 plongées.

- ***La Roche en Brénil***

12 participants pour 24 plongées.

L'ensemble correspond à 455 plongées sans compter le stage à Saint-Cyr sur-mer fin août.

Pascale remercie Agnès Dutrevis, responsable des sorties, pour son investissement dans l'organisation des voyages qui requiert beaucoup de temps et d'énergie : prévoir un an à l'avance, contacter les organismes, négocier, dialoguer avec les adhérents... En général tout se passe pour le mieux même si Pascale déplore des mails désagréables. Elle souligne également que les désistements de dernière minute entraînent une désorganisation et des problèmes financiers qu'il serait bon d'éviter surtout quand il s'agit de défection pour convenances personnelles.

3. Formations

- Pour les adultes, le club a validé 11 N1, 1 PE 40, 1 N2, 1 N3, 6 nitrox élémentaire, 1 nitrox confirmé, 2 RIFAA, 4 RIFAP.
- Pour les jeunes, 6 N1, 5 plongeur d'or, 3 plongeur d'argent, 4 plongeur de bronze

Afin de répondre à des adhérents qui trouvent chères les formations du club, Pascale présente un tableau comparatif où pour chacune des formations la comparaison entre les tarifs proposés par les clubs de mer sans hébergement ni restauration et ceux du club tout compris, tourne très nettement à l'avantage du CSM plongée.

- Résultats de la Plongée Sportive en Piscine :

Notre équipe a participé à trois compétitions :

- le 04 février, un championnat interdépartemental organisé par le club
- le 2 avril, le championnat d'île de France avec 15 médailles sur huit épreuves
- les 2 et 3 juin, le championnat de France où nous avons 13 qualifiés. Toutes les épreuves ont été représentées. Le CSM plongée est arrivé 18^{ème} sur 31 avec 19 points. Emilie est arrivée 6^{ème} sur 14 au 23m émergence, David et Barbara 5^{ème} sur 44 au 50m octopus, Liam et Alexandra, 26^{ème} sur 71 et enfin Eve a remporté une médaille de bronze au 200m trial.

Pour cette toute nouvelle discipline, le bilan est très satisfaisant.

- Apnée

L'absence de validation de niveaux cette apnée s'explique par une surqualification effectuée par la FFESSM la saison dernière : des « passapnée » ont été validés en « apnéiste ». Cette année, Jean-François a permis aux intéressés, qui ont fait l'effort d'assister aux cours théoriques, de valider véritablement leur niveau « apnéiste ».

Pour conclure, Pascale remercie les moniteurs, tous bénévoles, pour leur important engagement et leur dynamisme permettant ainsi au CSM plongée de proposer trois activités qui apportent toute satisfaction.

Le Bilan Moral est approuvé à l'unanimité.

III. RAPPORT FINANCIER

Céline Dehaibe, trésorière, présente le rapport financier arrêté au 10 juin, puisqu'elle ne dispose pas encore de tous les tenants et les aboutissants. Des dépenses sont à venir en ce qui concerne les voyages dont les paiements doivent être anticipés.

Le résultat s'avère négatif mais il est pondéré avec le résultat positif de l'an dernier.

Céline insiste sur les charges incompressibles de matériel comme les révisions du compresseur, ses pannes éventuelles, le prêt, les assurances ainsi que les charges fixes. Elle précise que tout est provisionné.

Le club participe de manière significative aux différentes sorties : Pascale et Céline tiennent à faire apparaître ces sommes et la participation dédiée à la fois aux adhérents pour rendre le coût des sorties moindre et à la fois aux moniteurs pour leur formation et leurs frais de déplacement.

Pascale insiste sur les efforts que le club effectue surtout en direction des enfants pour lesquels les frais de gazoil sont payés et les minibus prêtés par le Lycée André Malraux. Si cet arrangement venait à disparaître, la situation deviendrait problématique et la somme demandée aux familles s'élèverait. Pascale souligne que le CSM plongée, le 1^{er} du 77, figure parmi les rares clubs de Seine et Marne à emmener les enfants en milieu naturel.

Si la participation pour le Mexique est importante c'est qu'au départ il était prévu plus de participants et plus de personnes à encadrer.

Pascale remercie Agnès, Céline et Marie-Christine Hervault, trésorière-adjointe, qui travaillent énormément.

Elle insiste aussi sur la politique du club envers les moniteurs qui engagent des frais importants pour se former dans le cadre du CSM plongée.

Cette politique de participation aux sorties pour les adhérents et pour les moniteurs a un coût. Pascale souligne la responsabilité personnelle engagée par Céline mais le club n'a pas à thésauriser.

La subvention du CSM s'élève à 6000 €, somme importante révélatrice du grand volume d'activités du club et du travail de l'équipe.

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

IV. VOTE des COTISATIONS 2018-2019

Comme une augmentation de 3€ a eu lieu l'an dernier, le Comité Directeur propose de ne pas procéder à une augmentation des tarifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Une modification du règlement intérieur du CSM plongée, établi en 2010, s'avère nécessaire.

- Des activités comme l'apnée et la PSP, rendent caduques certaines formulations uniquement tournées vers la plongée sous-marine.
- Le club doit également se garantir contre des difficultés survenant à l'occasion des sorties dont le volume est de plus en plus important. Les désistements pour convenances personnelles à moins de 2 mois du départ, qui occasionnent pertes de temps, problèmes d'organisation et de gestion de l'encadrement, entraîneront une retenue d'un tiers du coût total. Les désistements pour cas de force majeure devront être justifiés. Pour les sorties nécessitant un trajet par avion, le club propose, via l'organisme organisateur, la souscription, facultative, d'une assurance annulation, car le coût du voyage n'est pas remboursable et ne pourra donc pas être demandé au club.
- Comme certains apnéistes vont beaucoup trop loin dans leur pratique alors qu'ils ont été avertis des dangers, Jean-François Lasnier, Directeur Technique apnée, a mis en place une charte des « Règles de la bienséance » car la responsabilité du directeur technique apnée et celle de la présidente est engagée. En raison des difficultés rencontrées cette année pour la signature de cette charte, Pascale souhaite qu'elle figure dans le règlement intérieur : l'inscription à la pratique de l'apnée sera soumise à la signature en début d'année de cette charte.
- Il sera ajouté que le Taux de remboursement kilométrique des déplacements des moniteurs et des personnes chargées d'une mission par le comité directeur est fixé chaque année. Cette saison, il est de 0.15 centimes /km.

Pascale propose la réécriture des dits paragraphes.

Michel Saint-Bonnet fait remarquer que les modifications du règlement intérieur n'ont pas été envoyées aux adhérents, ce qui aurait permis à ceux qui ont une expertise en la matière, de proposer des remarques plus généralistes pour le règlement intérieur et de renvoyer au

bulletin d'inscription des différentes sorties pour des exigences plus spécifiques à respecter. Pascale retient cette remarque en ce qui concerne les voyages. Elle enverra aux adhérents la nouvelle mouture et le nouveau règlement figurera sur le site du club.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

VI. MODALITES D'INSCRIPTION

Thierry Merle, secrétaire, souhaite :

- Que les adhérents renseignent bien toutes les cases de la fiche d'inscription afin d'éviter les mails superflus donc les pertes de temps.
- Simone Toledo, secrétaire-adjointe, est bien consciente que la 2^{ème} fiche d'inscription peut paraître redondante mais le traitement des informations est différencié. Elle demande que cette fiche soit rendue car elle sert à la ventilation des adhérents dans les différents groupes et des adresses mail dans les multiples listes de diffusion. Là encore la gestion est suffisamment complexe pour que les adhérents acceptent ce qui relève pour elle d'une procédure rigoureuse.
- que les anciens adhérents se réinscrivent ou préviennent de leurs intentions de s'inscrire avant le 30 septembre
- qu'un maximum d'inscriptions ait lieu dès la rentrée et en particulier le 1^{er} septembre au Parc des Noues lors de la fête du sport.
- Une photo pour les nouveaux adhérents.
- que le dossier d'inscription soit complet.
- que les adhérents précisent bien s'ils souhaitent contracter une assurance individuelle. Auparavant ils peuvent se renseigner auprès de leur mutuelle pour voir si elle couvre les risques subaquatiques –un justificatif sera demandé.

Simone insiste sur les certificats médicaux qui, pour les compétitions d'apnée et de PSP, doivent porter la mention « compétition en ... » ce qui évitera de nouveaux rendez-vous donc des frais supplémentaires. Les adhérents doivent impérativement garder l'original donc ne fournir qu'une photocopie. Envoyer une copie numérisée par mail peut s'avérer souhaitable en cas de perte ou d'oubli lors d'une sortie.

Le nouveau modèle de certificat médical sera bientôt sur le site mais attention la mention « tous les 3 ans » n'est pas valable pour nos activités subaquatiques. Le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication, délivré par un médecin généraliste même pour les enfants, doit donc être renouvelé tous les ans.

VII. PROGRAMME D'ACTIVITES et ORGANISATION de la saison 2017-2018

1. Reprise de septembre

a) Le Samedi 1^{er} septembre aura lieu la fête des sports avec la même organisation que les années précédentes :

- Baptême le matin à la piscine des Rougeaux. Pascale invite les adhérents à communiquer sur cette possibilité d'amener des proches ou des connaissances.
- Inscription au parc des Noues.

b) Reprise des entraînements

- Bouteille : lundi 3 septembre pour les adultes et samedi 8 septembre pour les enfants
- Apnée : 17 septembre

2. Fosses et sorties

a) Fosses

- 3 fosses d'apnée ont été réservées à Chartres mais celle du mois d'avril a été supprimée car les desiderata de Jean-François qui refuse les créneaux très tardifs, n'ont pas été respectés. Il en organisera une autre en fonction de la demande
- 6 Fosses de plongée ont été réservées à Lagny.
- Une fosse à Nemo 33 sera organisée le 16 décembre
- Selon la demande, une fosse pour le nitrox élémentaire sera programmée.
- 2 fosses pour les enfants seront programmées l'une au début de la saison, l'autre à la fin pour les plongeurs d'or et les N1.

b) Sorties

- Durant le week-end de l'Ascension, du 30 mai au 2 juin, à Saint-Cyr, les moniteurs feront passer les niveaux et le nitrox confirmé selon les demandes.
- Une sortie à Roussay est à l'étude pour les 13 et 14 octobre. Elle est estimée entre 170 et 200 € selon les formules : Simone fera un sondage « doodle » pour voir si des adhérents sont intéressés.
- L'Estartit du 20 au 27 octobre. Pour l'heure, peu d'inscriptions. Il serait temps que les adhérents réagissent car un nombre moindre modifiera les tarifs pour ceux qui se sont positionnés.
- La Roche en Brénil : 18/19 mai pour le nitrox confirmé ou seulement le 19 mai.
- Kerguelen : du 8 au 9 juin avec 20 enfants.
- Octobre 2019 : Galeria en Corse.
- Pour 2020, Pascale travaille sur un projet plus coûteux, entre 1500 et 2000 €. Elle propose l'Egypte ou la Guadeloupe. Eve Bidaut-Boitard demande si les parents peuvent emmener leurs enfants. Pascale répond que la présence d'enfants au sein d'un groupe d'adultes est problématique d'autant que les jeunes ont des sorties spécifiques.

3. Soirées à thèmes

Comme la soirée jeux a permis cette année aux adhérents de tout niveau et de toute discipline de se mêler et de goûter un bon moment entre eux, une soirée a été programmée le lundi 18 février 2019.

4. PSP

Le CSM plongée souhaite organiser un championnat interdépartemental comme l'année précédente mais c'est soumis à la disponibilité de la piscine.

5. Autres formations et projet

- Selon les demandes et les disponibilités, le passage du Nitrox confirmé pourra avoir lieu à la Roche-en-Brénil et/ou à Saint-Cyr.
- Session RIFAP/A : week-end du 19 et 20 janvier 2019

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Des parents ont demandé si la vente de chocolat pouvait se faire également à Pâques : pourquoi pas ? On ne peut rien perdre.
- Pascale transmet une question d'un parent concernant l'achat de matériel pour les jeunes par l'intermédiaire du club.
Il est hors de question que le Comité Directeur ou les moniteurs prennent en charge cette vente. La gestion du matériel est trop complexe voire impossible à gérer faute de place et de temps. En revanche, les parents peuvent se charger d'un stand où les gens pourraient revendre palmes, masques, shorty ...
- Jean-François Lasnier informe l'assemblée générale qu'il proposera avec Philippe Marquis une révision du RIFAP pour les moniteurs et, selon les places disponibles, pour tous les détenteurs du RIFAP, intéressés, le mercredi 10 octobre au Château des Amendes de 20h à 22h.
- Francine Merle demande s'il sera possible de nager sur le plan d'eau du camping du Marcassin cet été. Si, au cours de l'année, les nouvelles n'étaient guère optimistes puisque le camping et le plan d'eau ont été vendus à des acquéreurs différents, ce qui impliquait notre départ, la situation s'est débloquée. Comme l'ancien propriétaire est co-gérant du camping, il nous laisse encore le container cet été. A priori nous pourrions pratiquer la nage. Mais, fin août, notre container sera déplacé pour travaux. La question est d'établir une solution pérenne : il y aurait un emplacement prévu pour la voile et la plongée mais ce n'est qu'officieux.
- Redouane Abadan demande quand sera validé le N1 la saison prochaine. Pour le passage des N1, il n'y a pas de date arrêtée mais la validation intervient en général en mars ou avril selon la progression. Pascale tient à ce qu'il soit dit aux PN1 qu'ils ne doivent pas attendre d'être N1 pour s'inscrire aux sorties en milieu naturel. Soit ils le deviendront avant soit le niveau leur sera validé lors de la sortie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

La secrétaire-adjointe,
Simone TOLEDO

La Présidente,
Pascale WEIBEL